

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2024_28 - OBJET : Contrat d'entretien et de dépannage des équipements de vidéo-surveillance analogique et de stockage de vidéo numérique avec la société AV2S

INFORME le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'entretien et le dépannage des équipements de vidéo-surveillance analogique et de stockage de vidéo numérique

DECIDE de passer, avec la société AV2S – 9 Lotissement La Germaine - 436 Route des Pérussiers – 13580 LA FARE LES OLIVIERS, un contrat d'entretien et de dépannage des équipements de vidéo-surveillance analogique et de stockage de vidéo numérique, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois maximum par période d'un an, pour un montant annuel de 6000 € HT, à compter du 1er juillet 2024.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 19 avril 2024.

Le Maire,

Jérôme MARCIAC